



GUIDE TECHNIQUE
RLVB
CHAMPIONNATS DE BELGIQUE
2019 – 2020
Epreuves individuelles
Omnium

ELITES DAMES
ELITES/U23 HOMMES
U19 DAMES & U19 HOMMES
U17 DAMES & U17 HOMMES

21, 22, 26, 28, 29 DECEMBRE 2019

01 février 2020 (Course à l'américaine – Madison)
U17 HOMMES
DAMES JEUNESSE (+ poursuite individuelle)
Omnium : aspirants

VLAAMS WIELERCENTRUM
EDDY MERCKX

INFORMATIONS GENERALES

Comité d'organisation

Marc VAN DEN EYNDE

Philippe MARIEN

Collège des commissaires et officiels : 21, 22, décembre 2019 :

Présidents : Luc Herpelinck (le 21) – Yves Klinckaert (le 22)

Secrétaire : Yves Klinckaert (le 21) – Glenn Campo (le 22)

Commissaires :

DELVA David

DE KEZEL Marianne

DE MEY Sébastien

CAMPO Glenn 21/12

PRUVOOST Joeri 21/12

GUSSE Johan 22/12

VERKINDEREN Kenny

SEGERS Rudi

DEBLAERE Wim

DE VOS Guy

Collège des commissaires et officiels : 26 décembre :

Président : Luc Herpelinck

Secrétaire : Yves Klinckaert

Commissaires :

STROOBANDRT Sam

GENETELLI Laurent

GUSSE Johan

VERKINDEREN Kenny

SEGERS Rudi

DEBLAERE Wim

DE VOS Guy

MAERSCHALCK André

Collège des commissaires et officiels : 28 et 29 décembre :

Président : Luc Herpelinck

Secrétaire : Yves Klinckaert

Commissaires :

STROOBANDRT Sam

GENETELLI Laurent

GUSSE Johan

VERKINDEREN Kenny

SEGERS Rudi

DEBLAERE Wim

DE VOS Guy

MAERSCHALCK André (le 28)



Collège des commissaires et officiels : 01 février 2020 :

Président : Yves Klinckaert

Commissaires :

KAESEMANS Sven

DE KEZEL Marianne

GUSSE Johan

VERKINDEREN Kenny

HERPELINCK Luc

DEBLAERE Wim

DE VOS Guy

Speakers : Patrick Bockaert – Marc Bollen

Contrôle anti-dopage :

Assistance médicale : EHBO Ambulance OOST

Permanence : entrée du terre-plein central

Hôpital :

Naam van het ziekenhuis	Straat	Plaats	Telefoonnummer
AZ Jan Palfijn Gent Site Watersportbaan	Henri Dunantlaan 5	9000 Gent	09/224.71.11
AZ Jan Palfijn Gent Site Fabiolalaan	K. Fabiolalaan 57	9000 Gent	09/240.98.11
AZ Maria Middelaes	Kortrijksestwg. 1026	9000 Gent	09/260.60.60
AZ Sint-Lucas	Groenebriel 1	9000 Gent	09/224.61.11
UZ Gent	De Pintelaan 185	9000 Gent	09/332.21.11
Volkskliniek	Tichelrei 1	9000 Gent	09/235.42.11

Police : tel : 112

Pompiers : tel : 112

REGLEMENT SPECIFIQUE DES CHAMPIONNATS DE BELGIQUE SUR PISTE 2018-2019

Dispositions générales

Article 1 : Les Championnats de Belgique piste 2019-2020 sont courus sous les règlements de la RLVB et de l'UCI.

Article 2 : Le règlement du contrôle antidoping repris sous le titre XIV est d'application.

Le local du contrôle antidoping est situé au Vlaams Wielercentrum Eddy Merckx (VWEM)

Article 3 : le barème des pénalités de la RLVB et de l'UCI est d'application.

Article 4 : La piste entièrement couverte du VWEM est en bois et longue de 250 mètres

Réunion du Collège des Commissaires

Article 5 : Les réunions du collège des commissaires se déroulent dans la salle Koppenberg du VWEM. La réunion du samedi 21 décembre se déroulera à 10:00 h. La réunion du jeudi 26, du samedi 28 et du dimanche 29 décembre sera fixée après concertation. La réunion du samedi 01 février 2020 est fixée à 10 h.

Article 6 : La participation aux championnats de Belgique piste 2019-2020 est ouverte aux catégories :

- ☐ Dames : élites
- ☐ Dames juniors : nées en **2002 et 2003**
- ☐ Dames débutantes : nées en **2004 et 2005**
- ☐ Hommes : élites et Under 23
- ☐ Juniors hommes : nés en **2002 et 2003**
- ☐ Hommes débutants : nés en **2004 et 2005**

Les épreuves, par catégorie, sont :

Hommes élites et U23	Hommes juniors	Dames jeunesse	Hommes débutants	Aspirants
1 Km départ arrêté	1 Km départ arrêté	500 m départ arrêté	500 m départ arrêté	
	Poursuite 3 km	Poursuite 2 km	Poursuite 2 km	
	Course aux points 25 km	Course aux points 10 km	Course aux points 15 km	
	Scratch 10 km	Scratch 5 km	Scratch 7,5 km	
	Madison 30 km	Madison 15 km	Madison 20 km	
Keirin	Keirin	Keirin	Keirin	
Sprint	Sprint	Sprint	Sprint	
Derny (séries : 15 k) – (finale : 25 k)	Omnium	Omnium	Omnium	Omnium

Et attribuent pour chaque épreuve au :

- 1^{er} : maillot de champion et médaille d'or,
- 2^{ème} : médaille d'argent,
- 3^{ème} : médaille de bronze.

Les Championnats de Belgique piste des 21, 22, 26, 28 et 29 décembre 2019, 01 février 2020 ne seront disputés que si un nombre minimum de concurrents est inscrit dans chaque épreuve retenue. Ci-dessous le nombre minimum de coureurs nécessaire pour que l'épreuve du Championnat puisse se dérouler. Si un trop petit nombre de coureurs est inscrit pour une épreuve, il pourra être décidé de faire courir l'épreuve sans qu'un maillot de champion national ne soit attribué. Cependant il peut être décidé de faire courir une catégorie avec une catégorie supérieure. La Commission Piste de la RLVB peut cependant décider d'accorder un Championnat pour une épreuve avec un trop petit nombre de participants.

	Hommes élites et U23	Hommes juniors	Dames jeunesse	Hommes débutants
1 Km – 500 m				
Poursuite				
Course aux points				
Scratch				
Keirin				
Sprint				
Madison				

Matériel :

Débutants (Hommes et femmes) :

Seules les roues à minimum 16 rayons et jantes de **40 millimètres** maximum peuvent être utilisées dans les épreuves de toutes les disciplines.

Les débutants peuvent participer aux épreuves chronométrées avec un vélo conforme aux normes UCI en tenant compte de la réglementation des roues.

Développement maximal

pour les catégories « aspirants » et « U17 » le développement maximal autorisé est :

ASPIRANTS 12-13-14 ans	5,93 mètres
U 17	6,94 mètres

Roues pleines :

Dans toutes les catégories (sauf aspirants hommes et femmes, U17 hommes et femmes), les roues pleines à l'avant ne sont autorisées que dans les épreuves chronométrées.

Dimensions des vélos :

Les coureurs qui en raison de leur taille (1,90 et plus) pensent pouvoir participer avec un vélo aux dimensions spéciales doivent se présenter au minimum 30 minutes avant le départ de leur épreuve au Président du Collège des Commissaires. Le Président effectuera une vérification de la taille du coureur, selon laquelle le vélo pourra être autorisé avec des dimensions spéciales. La mesure de la taille se fera sans souliers ni casque.

Inscription, participation et confirmation CB :

Chaque coureur qui veut participer aux championnats de Belgique piste des **21-22-26 décembre 2019** devra s'inscrire pour le **mercredi 18 décembre 2019 à 12 h** via le site internet officiel : www.belgiantrackcycling.be.

Pour les championnats du **samedi 28 et dimanche 30 décembre 2019** les inscriptions seront clôturées le **mardi 24 décembre 2019 à 20 heures** via le site internet officiel www.belgiantrackcycling.be.

Pour les championnats du **samedi 01 février 2020** les inscriptions seront clôturées le **mardi 28 janvier 2020 à 20 heures** via le site internet officiel www.belgiantrackcycling.be.

Les coureurs ne peuvent s'inscrire que s'ils peuvent faire preuve de leur expérience dans les épreuves proposées. Au cas où cette expérience n'est pas évidente, la RLVB peut refuser l'inscription du coureur concerné dans l(es) épreuve(s) concernée(s).

Madison

Pour la madison les coureurs doivent confirmer au plus tard 90 minutes avant l'épreuve l'exacte composition de leur équipe au Jury.

Forfait :

Une désinscription pour une épreuve ne peut se faire uniquement que par e-mail à l'adresse : info@belgiantrackcycling.be. Une désinscription pour une discipline spécifique ne peut se faire que jusqu'à l'avant-veille de l'épreuve à 23h59. Toute désinscription après cette limite sera considérée comme forfait pour la totalité des championnats. Un forfait pour une épreuve spécifique n'est donc plus possible les 21, 22, 26, 28, 29 décembre 2019 et 01 février 2020.

Règlements durant les CB des 21 au 29 décembre 2019 et 01 février 2020 :

1. Les épreuves sont disputées suivant les règlements repris au Titre III.
2. La répartition des séries pour le scratch et la course aux points est faite suivant l'ordre alphabétique (ensuite les participants seront partagés dans les différentes séries).
3. La répartition des séries pour le Madison : les coureurs doivent se présenter au plus tard 90 minutes avant le départ de l'épreuve pour retirer leur dossard. 75 minutes avant le départ, la composition des séries sera communiquée. La répartition des séries se fera suivant l'ordre alphabétique en tenant compte de la première lettre du nom du coureur qui apparaît en premier dans cet ordre alphabétique.
4. Présence au départ :



Pour les épreuves de sprint, poursuite individuelle, 1 km, 500 mètres et keirin les coureurs doivent se présenter au plus tard 10 minutes dans la zone de départ pour le contrôle de la bicyclette. Après contrôle de la bicyclette, celle-ci ne peut plus quitter la zone de départ.

Les coureurs ne seront appelés qu'une seule fois. Le coureur qui ne se présentera pas avec sa bicyclette dans le temps imparti sera exclu de la compétition et ne pourra plus prendre le départ. Le cas échéant son opposant sera déclaré vainqueur.

5. Dans les épreuves avec départ des deux côtés opposés de la piste, le décompte pour le départ commencera lorsque les deux bicyclettes seront considérées comme prêtes par les commissaires au drapeau.

6. Cérémonies protocolaires.

Les coureurs se présenteront à la cérémonie protocolaire dans un délai de 5 minutes suivant la fin de l'épreuve ou selon l'horaire indiqué dans le programme. Ils se présenteront dans leur équipement de club, tête nue, sans serre-tête ni lunettes jusqu'au moment où ils auront quitté le podium.

Un coureur qui n'est pas prêt pour la cérémonie protocolaire dans les temps impartis recevra une amende de 25 à 50 euros sans compter une sanction pour absence à la cérémonie protocolaire.

7. **Article 101.11 des règlements généraux de la RLVB : Sélections R.L.V.B. et sélectionnés pour un Championnat de Belgique**

Tout coureur régulièrement sélectionné pour une épreuve a l'obligation d'y participer. Sauf pour motif reconnu 'valable' par la commission ayant sélectionné, les coureurs s'abstenant d'honorer une de ces sélections sera frappé d'une interdiction automatique de courir pendant 9 jours. (8 jours suivant la course concernée). S'il passe outre à cette interdiction, une mise hors course et/ou une suppression du résultat s'ensuivra, ainsi qu'une amende de € 15,00 et 14 jours de suspension. Il devra également rembourser son prix reçu à la Caisse de Secours aux Coureurs.

Accompagnateurs/accès au quartier des coureurs au centre de la piste.

1. Auront accès au quartier des coureurs au centre de la piste uniquement :

■ Les coureurs participants aux épreuves ;

■ Un accompagnateur par coureur;

■ Accompagnateurs accrédités (les porteurs de licence d'entraîneur, soigneur, mécanicien ou médecin sportif ou accompagnateur qui peut prouver qu'il fonctionne en réalité dans une des fonctions reprises ci-avant.

■ Les personnes accréditées doivent porter visiblement leur accréditation.

■ Les personnes accréditées représentant l'organisation, le jury, le service médical, les représentants des instances publiques, les représentants de la presse et les personnes autorisées par l'organisation ou la RLVB.

2. N'auront pas d'accès au quartier des coureurs et au centre de la piste : les enfants, animaux ou personnes sans fonction officielle.

3. Dans le quartier des coureurs la consommation d'alcool est interdite.

4. Un coureur, dont un accompagnateur se trouve dans le quartier des coureurs sans accréditation et refusera de quitter cet endroit, pourra être exclu de toute participation à un championnat ultérieur.

Finalité

Pour les cas non prévus par les règlements de la RLVB, les Commissaires de course prendront les décisions adéquates éventuellement avec l'organisateur et/ou avec un représentant de la commission piste de la RLVB.

Guide technique

Ce guide technique est sujet à modifications. Ce document peut être amendé en raison du nombre de participants, de modifications au programme, etc..., la dernière version de ce guide technique faisant foi.

Clausule de sauvegarde

La RLVB ou autre partie impliquée dans l'organisation ne peut être tenue responsable d'aucuns dégâts et/ou accidents, en raison de la participation et/ou la présence durant ces championnats de Belgique au VWEM des 21, 22, 26, 28, 29 décembre 2019 et 01 février 2020.

Séries qualificatives :

En cas d'inscriptions dépassant le maximum autorisé sur la piste – 24 coureurs – pour les épreuves de scratch, de course aux points et d'élimination, des séries qualificatives seront organisées suivant le tableau ci-dessous. Les 12 meilleurs de chaque série seront qualifiés pour la finale. **Les séries qualificatives pour le scratch (juniors et élites) serviront également à qualifier les coureurs pour l'élimination. Les séries qualificatives pour la course aux points (débutants) serviront également à qualifier les coureurs pour l'élimination.**

	DEBUTANTS	JUNIORS	ELITES/U23
SCRATCH	5 KM – 20 T	7,5 KM 30 T	10 KM – 40 T
COURSE AUX POINTS	10 KM – 40 T - 4 CL	15 KM – 60 T – 6 CL	25 KM – 100 T – 10 CL

Le programme définitif sera communiqué sur le site www.belgiantrackcycling.be au lendemain de la clôture des inscriptions.

SAMEDI 22 DECEMBRE 2019

Les coureurs sont priés d'être présents minimum 60 minutes avant l'heure prévue au programme de l'épreuve à laquelle ils participent.

PROGRAMME JOUR 1

Hommes Elites et U23	Dames jeunesse	Hommes U17
Scratch	Omnium	Course aux points
Derny		Poursuite individuelle

DIMANCHE 22 DECEMBRE 2019

Les coureurs sont priés d'être présents minimum 60 minutes avant l'heure prévue au programme de l'épreuve à laquelle ils participent.

PROGRAMME JOUR 2

Hommes Elites et U23	Hommes U19	Dames Jeunesse	Hommes U17
	Course aux points		500 mètres départ arrêté
Keirin	Keirin	Keirin	Keirin

Jeudi 26 DECEMBRE 2019

Les coureurs sont priés d'être présents minimum 60 minutes avant l'heure prévue au programme de l'épreuve à laquelle ils participent.

PROGRAMME JOUR 3

Hommes Elites et U23	Hommes U19	Dames Jeunesse	Hommes U17
Sprint	Sprint	Sprint	Sprint
	Poursuite individuelle	500 mètres départ arrêté	Scratch

SAMEDI 28 DECEMBRE 2019

Les coureurs sont priés d'être présents minimum 60 minutes avant l'heure prévue au programme de l'épreuve à laquelle ils participent.

PROGRAMME JOUR 4

Aspirants	Hommes U19	Dames jeunesse
Omnium (pas CB)	1000 mètres départ arrêté	Sprint
	Madison	500 mètres départ arrêté
	Scratch	

DIMANCHE 29 DECEMBRE 2019

Les coureurs sont priés d'être présents minimum 60 minutes avant l'heure prévue au programme de l'épreuve à laquelle ils participent.

PROGRAMME JOUR 5

Hommes U19	Dames Jeunesse	Hommes U17
Omnium	Course aux points	Omnium
	Scratch	

SAMEDI 01 février 2020

Les coureurs sont priés d'être présents minimum 60 minutes avant l'heure prévue au programme de l'épreuve à laquelle ils participent.

PROGRAMME JOUR 6

Aspirants	Dames U17 + Dames U19	Hommes U17
Omnium	Madison	Madison
	Poursuite individuelle	

REGLEMENTATION SPECIFIQUE DE L'OMNIUM

Le Championnat de Belgique piste omnium **2019-2020** ne sera disputé que si un nombre minimum de concurrents est inscrit dans chaque épreuve retenue. Ci-dessous le nombre minimum de coureurs nécessaire pour que l'épreuve du Championnat puisse se dérouler. Si un trop petit nombre de coureurs est inscrit pour une épreuve, il pourra être décidé de faire courir l'épreuve sans qu'un maillot de champion national ne soit attribué. Cependant il peut être décidé de faire courir une catégorie avec une catégorie supérieure. La Commission Piste de la RLVB peut cependant décider d'accorder un Championnat pour une épreuve avec un trop petit nombre de participants.

	Hommes U19	Dames U19	Hommes U17	Dames U17
Omnium	6	6	6	6

	Aspirants M12	Aspirants M13	Aspirants M14	Aspirants F12	Aspirants F13	Aspirants F14
OMNIUM						

Séries qualificatives

Si le nombre de coureurs engagés dans une catégorie dépasse la limite de la piste leur sélection devra être faite comme suit :

Tous les coureurs enregistrés devront en premier lieu participer à des manches qualificatives de Course aux Points se déroulant sur la distance et le nombre de sprints définis ci-dessous. Les manches devront se dérouler de manière à qualifier jusqu'au nombre de coureur maximum de la piste, sans nécessairement qualifier le nombre maximum de coureurs autorisés.

Un nombre égal de coureurs devra être qualifié dans chaque manche pour participer à l'Omnium. Tous les coureurs non qualifiés pour participer à l'Omnium devront être classés conjointement à la dernière place. Les coureurs ne terminant pas les manches qualificatives ne seront pas classés (DNF).

Juniors	Nieuwelingen/Débutants
10 km – 40 T/R – 4 spr	7,5 km – 30 T/R – 3 spr

Le programme définitif sera communiqué sur le site

www.belgiantrackcycling.be le lendemain de la clôture des inscriptions.

L'omnium est une compétition unique consistant en **quatre** épreuves disputées avec un nombre maximum de 24 coureurs se déroulant sur **une** journée selon l'ordre ci-après :

1. Scratch

- 10 km pour les hommes Elite
- 7.5 km pour les dames Elite
- 7.5 km pour les hommes Junior
- 5 km pour les dames jeunesse
- 5 km pour les débutants

2. Course Tempo

- 10 km pour hommes Elite
- 7.5 km pour les dames Elite
- 7.5 km pour les hommes Junior
- 5 km pour les dames jeunesses
- 5 km pour les débutants

3. Elimination

4. Course aux points

25 km pour les hommes Elite

20 km pour les dames Elite

20 km pour les hommes Junior

15 km pour les dames jeunesse

15 km pour les débutants

Tout coureur qui ne s'aligne pas au départ d'une épreuve n'est pas autorisé à participer aux épreuves suivantes et est considéré comme ayant abandonné la compétition. Son nom figurera au dernier rang du classement final, avec la mention « DNF » (n'a pas terminé).

Pour toutes les courses, les coureurs doivent être en file indienne le long de la balustrade et dans le couloir des sprinters dans l'ordre de la liste de départ. Pour la course scratch, cet ordre doit être basé sur le dernier classement UCI de l'omnium. Pour la course aux points, l'élimination et la course tempo, cet ordre doit être basé sur le classement intermédiaire actuel de l'omnium.

Tout coureur abandonnant l'une des épreuves sera considéré comme ayant abandonné la compétition et figurera après le dernier coureur classé au classement final avec la mention « DNF » (n'a pas terminé).